18e ANNEE N° 923 PARAIT LE SAMEDI 29 Novembre 1902

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0.20
Commerciales (la ligne)..... 0.15
Réclames (la ligne)..... 0.30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

L'ÉTERNELLE FUMISTERIE

Cette majorité dite de « Défense républicaine » est bien le plus extraordinaire assemblage de farceurs. Tous ces intraitables radicaux et socialos, qui, depuis des années agitent le spectre clérical et qui hier encore se ruaient avec une indécente frénésie à l'assaut des congrégations, ne sont — ils viennent de nous en donner preuve — que des anticléricaux de parade. Leurs poings levés, leurs déclamations, leurs frémissantes colères contre la « calotte », c'était, selon une expression très parlementaire, tout simplement du « battage ».

La Commission du budget a examiné vendredi dernier le budget des cultes. Tous ceux qui vivent loin des puanteurs de la politique, en présence de la coalisation anticléricale, ne se faisaient plus d'illusion et pensaient que, cette fois, la Commission, avec le même entrain mis par le gouvernement à disperser les congrégations, allait séparer l'Eglise de l'Etat réduire le budget des cultes à l'état de légende. Nous considérions déjà le fait comme accompli.

Nous nous refusions à croire que ces hommes lancés bride abattue à l'assaut de l'Eglise pussent, tout à coup fouettés de peur, s'arrêter net au pied de l'obstacle. Nous nous représentions plutôt tous les farouches anticléricaux mettant à sac les églises et jettant aux quatre vents les derniers vestiges de cette religion « encombrante et surannée ».

Il n'en a rien été. Aussi docilement que les précédentes années, La Commission du budget a voté le budget des cultes. Là-dessus la " Lanterne", toute rouge, s'est fâchée. Elle déclarait avec amertume que le vote de la Commission était « une véritable trahison. « Nous sommes parfaitement du même avis mais cette trahison ne nous étonne aucunement, car ces gens qui ont tout trahi n'ont fait en somme que continuer d'être eux-mêmes.

Ces intraitables anticléricaux qui votent le budget des cultes sont ceux-là mêmes qui, dans les réunions publiques, dénoncent chaque jour le Concordat, et Dieu sait avec quelle énergie. Mais, par un phénomène bizarre, quand l'heure décisive des résolutions arrive, on voit s'évanouir toutes les énergies d'antan.

Le vote du budget des cultes sous le ministère Combes constitue l'illogisme le plus criant. Mais ce n'est pas en politique que l'ont peu chercher l'explication rationnelle d'un acte, l'inconscience, la mauvaise foi, l'absurdité et le mensonge étant la base de tous les actes de ces girouettes.

La suppression du budget des cultes est un tremplin électoral. Si les anticléricaux avaient voté ce point capital de leur programme, ils brisaient eux-mêmes leur principale arme de combat. C'est probablement cette considération interessée qui leur a fait voter, cette année encore, le budget des cultes qu'ils ne maintiennent, soyez-en assurés, que pour en demander la suppression aux élections prochaines.

Et les électeurs que le spectre clérical fait frissonner se laisseront encore et toujours prendre à cette éternelle fumisterie par ces éternels farceurs.

X.

LE JUIF REINACH

Nous lisons, dans un de nos confrères Parisiens :

Le Juif Reinach, capitaine d'état-major du service territorial, fut, on s'en souvient, déféré à un conseil d'enquête pour injures à deux généraux et à l'armée. Le conseil d'enquête révoqua l'ami du traitre, mais le dit juif se pourvut aussitôt devant le Conseil d'Etat. Celui-ci, à son tour vient confirmer la décision du conseil d'enquête et proclamer ainsi son indignité. L'armée toute entière en aura grande joie. On éprouve toujours quelque bien-être à voir débarasser définitivement sa maison d'un paquet encombrant.

Cette exécution définitive et sans recours le juif Reinach ne l'a pas digérée. Il écrivait il y à quelques jours avec une rage mal contenue une longue lettre au F∴ André, dans laquelle le défenseur de toutes les trahisons se mêle de donner des conseils au ministre de la guerre. Evidemment il s'y pose en victime de « basses vengeances » et trouve le décrèt du 31 Août 1878 auquel nous devons cette œuvre d'assainissement, monstrueux d'iniquité, puisque « en vingt-cinq années, dit-il, ce décret n'aura été appliqué qu'à moi seul ». La belle raison vraiment !

Par cette constatation le juif Reinach ne pouvait mieux nous donner toute l'étendue de son indignité. Il honore ainsi tous les officiers qui depuis vingt-cinq années, ont appartenu à l'Armée et qui ont su la servir avec plus de fidélité et d'honneur.

Mais n'est-il pas suggestif de voir aujourd'hui celui qui s'attacha si consciencieusement à l'œuvre de désorganisation de notre armée faire les efforts les plus désespérés pour rester un « galonard » ? Le Conseil d'Etat a jugé que, sans scandale, il ne pouvait accorder à l'ami du Traitre cette dernière faveur, et il n'a pas eu tort.

Là-dessus, Reinach demande au ministre de la guerre « de reviser ce décret » qui en l'atteignant, a commis « une insulte au bon sens ». Et Reinach termine en alléguant qu'il continue ainsi à servir « la justice et la liberté ».

Nous savons aujourd'hui, nous, ce que l'on peut faire en invoquant ces deux noms. Mais nous voudrions savoir pourquoi l'ami du Traitre se permet, au lieu de se terrer dans sa honte, de donner des conseils au ministre de la guerre.

29

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

ENFIN SEULE

Troisième partie

LE MARIAGE DE MISS AGATHE

III

Un noble, à moitié ruiné quoique conservant une fortune honnête, déjà parvenu sur le second versant de la vie, celui qui mène si rapidement à la vieillesse avérée, fit des avances, en termes fort convenables et qui exigeaient une réponse sérieuse.

La fille aînée de l'horloger de Richmond ne laissa pas traîner les choses en longueur. L'explication fut nette.

J'ai charge d'âmes, Monsieur. Je tiens d'une part à mener à bien la mission que j'ai acceptée près de miss X... Ma sœur, d'autre côté, est encore trop jeune pour se passer de moi et vous ne voudriez pas prendre la responsabilité de deux bouches à nourrir. Ne vous en défendez pas; l'objection a son prix, et si généreux que vous soyez vous regretteriez peut-être un jour d'avoir fermé les yeux sur ce point. Moi, je ne dois ni ne puis négliger ce côté de la question. Je ne me marierai que quand Adolphine aura son sort assuré. »

Elle ajouta d'autres paroles propres à mettre un baume sur la « blessure » qu'elle faisait au cœur du vieux soupirant et à sauvegarder son amonr-propre ; mais elle se garda de dire tout haut la répugnance qu'elle avait, malgré les recommandations in-extremis de sa mère, à prendre un époux beaucoup plus vieux qu'elle. De même elle garda pour elle ses réfléxions sur cette autre mission, obscure, invraisemblable, que ui axait léguée son père : trouver pour elle ou pour sa sœur un mari apte à mettre au jour la fameuse invention.

La « lingère chef » eut de son côté, on le comprend bien, quelques assauts du même genre à subir. Mais elle était bien surveillée par sa sœur, et acceptait généralement sans troq de difficultés ses conseils et ses avis à ce sujet.

Au surplus, elle était gardée par elle-même. Elle avait une sorte de répulsion pour les fréquentations masculines. A sa sœur qui lui disait : « Tu es encore jeune mais cependant il arrivera bien un jour où tu rencontreras quelqu'un qui te plaise ; » elle répondait : « Le plus tard possible, je n'ai pas de goût pour le mariage. »

— Et l'invention ! lui objecta un jour miss Agathe.

— Oh ! l'invention ! tu y crois, toi ?

— Adolphine, voyons, mettons que notre pauvre père se soit leurré, trompé..

Je ne dis pas cela, au contraire.

— Alors je ne comprends pas.

— Eh bien, c'est tout simple cependant. Quand il se présentera un mari qui ne nous déplaira pas et qu'en même temps nous jugerons capables de nous aider à ... faire notre fortune avec l'invention, c'est toi qui le prendras.

— Quelle idée ! Es-tu folle, ma chérie.

— Nullement folle. C'est tout naturel, tu es l'ainée.

Allons, toquée chérie, tu sais bien que j'ai promis moralement à lady X... de ne quitter sa fille que le jour ou celle-ci la quittera elle-même au bras d'un mari. Tu sais bien que j'ai promis à notre sainte mère de la remplacer près de toi jusqu'au moment où tu auras trouvé appui sur un autre bras.

Miss X... se maria, et les deux sœurs quittèrent la maison hospitalière où elles avaient joui d'un bonheur aussi parfait que possible. On ne les laissa partir qu'après les avoir comblées de caresses, de remerciements et de cadeaux.

Louis des Iles.

(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec la *Correspondance de la Presse Départementale*

© VILLE DE SISTERON

Pages d'Album

A Madame M. D. à Odessa.

Puisque l'on vous attend là bas, partez, Madame,
Chaque fleur a sa serre et chaque amour son nid.
Partez, vous êtes Russe, et puis vous êtes femme,
Je crois que je l'avais oublié, sur mon âme,
Ou que j'avais voulu l'oublier à demi !

Que le cœur est parfois une légère chose !
Le mien s'est envolé car il est des plus fous.
On ne s'envole point pourtant sans une cause,
Et si le papillon fait la cour à la rose
C'est que la rose est belle, et que vous l'êtes, vous.

Vous n'allez pas rougir, n'est-ce pas, que l'on dise
Que j'aimais votre robe et que j'aimais vos yeux !
Madame, sans toucher, la chose est bien permise.
Du reste mon amour est comme un saint d'église
Ce qui n'est pas une raison de valoir mieux.

Partez ! l'on vous attend, c'est l'heure, c'est la vie,
On passe, on se rencontre, on se cause, on s'en va,
Parfois le souvenir chante une mélodie
Et moi je l'entendrai toujours douce et jolie
En regardant le loin, le loin ... vers Odessa.

9 Novembre 1902 SICARD.

II

Vous ne nous quittez pas, en partant, tout entière,
Comme l'étoile d'or qui glisse au firmament,
Vous laissez après vous un sillon de lumière
Nous illuminant tous de son rayonnement.

Nous avons admiré vos grâces instinctives,
Votre grand cœur si droit, et votre esprit si sûr,
Si la rose de France a les couleurs plus vives
La rose de Crimée a le parfum plus pur.

Quand l'antique Vénus, lasse d'être inféconde,
A le regret amer de sa stérilité,
Née à peine d'hier, la Slave apporte au monde
Un idéal nouveau d'éternelle beauté.

C'est la splendeur de l'âme et de l'intelligence,
L'âpre désir de tout connaitre et tout savoir
L'active charité qui combat la souffrance
Le dévoûment sans bornes à l'austère devoir

Merci d'avoir, pour nous, incarné votre race
Et la notre, en parlant, son langage si doux,
Russe par le cerveau, Française par la grâce
Notre double patrie est tout entière en vous.

C'est pourquoi dans ces vers, frêle hommage, [Madame,
Au nom de vos amis, je vous si dit merci.
En nous quittant demain, vous nous laissez votre [âme
Vous emportez la nôtre, et notre cœur aussi !

10 Novembre 1902. ZANETTO.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Les élections sénatoriales ont lieu le 6 janvier prochain, la lutte parait devoir être assez mouvementée.

Parmi les sénateurs sortants M. Raoul Fruchier a seul posé jusqu'ici sa candidature. Ses chances de succès sont les plus grandes. Ancien avoué à Forcalquier, frère du nouvel élu de Digne, il est le beau-frère de M. le docteur Romieu, dont la popularité est très grande dans tout le département et qui, depuis trente ans, prodigue à tous, presque gratuitement, ses soins Au cours de son mandat sénatorial M. Fruchier a rendu de nombreux services individuels, répondant aux nombreuses lettres qui lui étaient écrites et s'occupant activement des affaires qui lui étaient confiées, aussi compte-t-il de nombreux amis qui soutiennent activement sa candidature.

M. Hubbard, député de Sisteron, est aussi candidat. Un certain nombre de ses adversaires compte voter pour lui, s'il parait avoir des chances, afin de l'éliminer de l'arrondissement. Son élection satisfairait tout le monde : ses amis qui seraient enchantés de son entrée au Sénat, ses adversaires qui, au lieu d'avoir l'ennui de le voir une fois par an pendant quelques heures, dans notre ville, ne le verraient plus jamais.

Mais la candidature de M. Hubbard, et nous le regrettons vivement, paraît avoir peu de chance.

On assure que M. Reinach serait aussi candidat. Cette nouvelle a lieu de surprendre, car si M. Reinach n'a pu se faire élire comme député il y a six mois, dans l'arrondissement de Digne qu'il avait déjà représenté, et où il a rendu de nombreux services, on ne peut croire qu'il ait beaucoup de voix dans les autres arrondissements où il a toujours été impopulaire.

Si cette candidature s'affirmait on peut compter que la lutte sera extrêmement passionnée.

En ce cas nous estimons que dans l'intérêt du département, une conciliation interviendra dans un but d'union et que les candidatures extrêmes seront écartées.

Dans cette hypothèse la liste qui est assurée du succès est celle qui contiendra après le premier tour, le plus favorisé des candidats modérés et celui des candidats radicaux qui offrira le plus de garanties par son passé, par son caractère et ses qualités personnelles.

Les électeurs sénatoriaux, quelle que soit leur opinion politique, sont des gens trop sages et trop avisés pour ne pas penser ainsi.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

SISTERON

Foire. — Après-demain lundi aura lieu la foire de Ste Catherine, l'avant dernière de l'année, les principales transactions consistent en victuailles et commestibles.

Délégués. — C'est demain soir que le Conseil municipal doit nommer les délégués Sénatoriaux. Devant la mutiplicité des candidatures écloses et a éclore ces nominations ont une certaine importance.

M. Tirribillot, candidat aux élections Sénatoriales à parcouru pendant la dernière quinzaine notre arrondissement. Nous n'avons pas reçu sa visite et ne le connaissons pas, mais nous ne pouvons qu'approuver sa façon de se faire connaitre aux électeurs. S'il se rend ainsi comme on nous l'assure dans toutes les communes du département il a les plus grandes chances d'être élu des le premier tour.

Le temps. — Après quelques journées d'un froid très vif du à la neige qui couvrait les hauteurs la pluie est venue nous rendre visite, balayant le linceul blanc et faisant subir au thermomètre une baisse très sensible, la température reste très humide et les prédiction du professeur Falb ont l'air de devenir des vérités.

Touristes des Alpes. — La société des Touristes des Alpes donnera dimanche si le temps le permet un concert sur la place de la mairie à 2 heures du soir Il ne sera pas fait de tour de ville.

ÉTAT-CIVIL
du 14 au 21 Novembre

NAISSANCES

Guichard Pierre, Antoine, Charles, Eugène.

Rossi, Jeanne, Marie.

MARIAGES

NÉANT

DÉCÉS

Laugier, Augustine, Suzanne, Antonia Marie 9 ans.

P.-L.-M

Stations hivernales (Nice, Cannes, Menton etc, Billets d'aller et Retour famille valables 33 jours. Rédution nouvelles.

Il est délivré, du 15 octobre au 15 mai, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M sous condition d'effectuer un parcours simple minimum de 150 kilomètres, aux familles d'au moins 3 personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1e, 2e et 3e classes, pour les stations hivernales suivantes : Hyères et toutes les gares situées entre St Raphael-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 4 billets simples ordinaires (pour les 2 premières personnes) le prix d'un billet simple pour la 3e personne, la moitié de ce prix pour la 4e et chacune des suivantes. Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Les demandes de ces billets doivent être faite 4 jours au moins à l'avance, à la gare de départ.

M. Rulland prévient MM les cafetiers qu'il est l'entrepositaire de la **brasserie de la Méditerannée VELTEN.**

Changement de domicile. — M. Casagrande, chirurgien-dentiste, à l'honneur d'informer sa clientèle que son cabinet est actuellement transféré : 13, *rue de Provence.*

HUILES D'OLIVES — SAVONS

Représentants dépositaires demandés pour le placement des huiles et savons Remises très avantageuses. Bonnes conditions et situation d'avenir.

Ecrire : *Th. LATIERE fabricant à Salon (Bouches-du-Rhône).*

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté. — Egalité. — Fraternité

VILLE DE SISTERON

ADJUDICATION

Des droits d'Octroi, des droits de Pesage et Mesurage, des droits d'Abatage pour les années 1903, 1904, 1905.

Il sera procédé publiquement le Mardi 23 Décembre 1902 à 3 heures du soir en l'hôtel de ville de Sisteron, par le Maire, a l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur a titre de bail à ferme, des droit de l'octroi Municipal de la dite ville pour trois années consécutives qui commenceront le 1er Janvier 1903 pour finir le 31 Décemrbe 1905. Les droits sont établis sur boissons et liquides, Comestibles, fourrages, matériaux objets divers. La première mise a prix est fixée à : **Vingt huit mille fr.**

ci : 28.000 fr.

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité, d'une capacité reconnues, et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des Candidats auront obtenu du Maire, quatre jours au moins avant l'adjudication certificat d'admission sauf le recours au prefet. Aucune personne attachée à l'administration des contributions directes, aux administrations civiles, aux tribunaux en ayant une surveillance de juridiction quelconque sur l'administration de l'octroi ne pourra, sous peine de résiliation de bail sans indemnité et de tous dommages intérêts, être un adjudicataire ni associée de l'adjudicatire. Ne pourront pareillement être admis aux enchères ceux qui font commerce de quelques uns des objets compris au tarif.

Le même jour et de suite après l'adjudication précédente auront lieu les adjudications.

1o Des droits de Pesage et Mesurage
Mise à prix : **Mille francs.**
ci : 1.000

2o Des droits d'abatage,
Mise à prix : **Huit cents francs**
ci : 800 fr.

Les cahiers des charges, clauses et conditions de ces diverses adjudications sont déposés au secretariat de la Mairie où il en sera donné connaissance à toutes les personnes qui s'y présenteront, Ils leur sera également fourni tous les renseignements qu'ils pourront désirer tant sur le montant des produits que sur la nature, le nombre et la quantité des objets qui ont été imposés depuis l'établissement de l'octroi.

Fait à Sisteron le 1er Novembre 1902

Le Maire, Félix THELENE.

Ministére des Finances

CONVERSION
DES RENTES DE 3 1/2 0/0

Il parait utile de rappeler aux porteurs de rentes 3 1/2 0/0 qui ont accepté la conversion que le trésor procède depuis le lundi 17 Novembre au paiement 1o de la bonification de 1 fr. par 3 fr.50 de rente convertie et 2o du trimestre d'intérêts à courir sur le pied de 3 0/0 du 16 Novembre au 31 Décembre 1902. Ce paiement qui s'effectue en même temps que celui des arrérages au 16 Novembre 1902 a lieu : pour les rentes nominations la présentation du titre qui sera rendu au titulaire après avoir été estampillé : pour les rentes au porteur et mixtes contre remise du coupon 16 Février 1903.

Les inscriptions 3 1/2 0/0 au porteur et mixtes pourront être déposées, en vue de l'échange contre de nouveaux titres 3 0/0 savoir.

Dans les départements à compter du 17 Novembre à Paris, à compter du 26 Novembre.

Les titres nominatifs seront échangés à compter du 1er avril 1903 au moment même du paiement des arrérages qui s'effectuera sur les nouveaux titres 3 0/0 Les promesses de rente qui seront remises aux rentiers en représentation des fractions non inscriptibles pourront être négociées directement aux caisses des comptables du trésor.

Voir à la 4e page l'horaire des trains du service d'hiver.

Marché d'Aix
du 27 Novembre 1902

Bœufs limousins	1 50	à	1 55
— Gris	1 40	à	1 45
— Afrique	» »»	à	» »»
Moutons du pays	1 90	à	1 93
— gras	»»	à	» »»
— de Barcelonnette	» »»	à	» »»
— de Gap	1 84	à	» »»
Monténégro	» »»	à	» »»
— Espagnols	» »»	à	» »»
— Mètis	» »»	à	» »»
Moutons Africains	1 80	à	1 84

COURRIER DE LA MODE

La mode reste indécise pour la longeur des jupes, tout le monde convient que la jupe courte serait éminemment pratique, mais elle est si difficilement seyante que bon nombre de femmes hésitent à la porter. Elle exige d'abord un juponnage particulier qui rejette bien l'ampleur en arrière, autrement elle bat les jambes et gêne la marche. De plus, elle ne convient qu'aux femmes grande minces, d'allure bien dégagée. Une femme petite, douée d'un peu d'embonpoint, serait, ainsi habillée, absolument ridicule. Tout, on le voit dans l'adoption des formes nouvelles, et subordonné à la personnalité, et un choix intelligent s'impose.

Un grand nombre des personnes qui vont à pied et désirent alléger les inconvénients des courses se bornent à porter des jupes rondes, ce qui ne dispense pas de les relever. Ce n'est qu'un moyen terme ; la mode n'a pas dit le mot catégorique que l'on attendait.

© VILLE DE SISTERON

Dés qu'il s'agit de faire une visite qui n'est pas de toute intimité il faut une jupes un peu plus longue, une robe un peu plus habillée.

Une des coquetteries et des élégances de la saison, c'est le chapeau. Les plateaux de feutre croqués sur chaque visage avec une amusante originalité, se trouvent partout ainsi que les couteaux faciles à poser, les choux tout préparés, il devient donc aisé aux jeunes femmes et aux jeunes filles adroites de faire soi-même à peu de frais plusieurs chapeaux variés deforme et decouleur suivant les circonstances et la tonalité de la toillette, l'harmonie des nuances ou les contraste habillement choisis donnent à l'ensemble un cachet de bon ton et d'élégence discrête très remarquable et très apprécié des femmes distinguées Pour les robes de cérémonies, les grandes réceptions, les grands diners, les bals, c'est toujours la robe princesse qui à les honneurs. Un modèle ravissant c'est la princesse ouverte sur un devant brodé, le corsage arrondi souligné par une draperie en forme de capuchon plissé que retient devant une fourrure de soie torsadée d'or, ou une barette en simili.

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

BANDAGES SANS RESSORTS, brevetés s.g.d.g.

Que de boniments la réclame n'a-t elle pas suscité pour faire croire à l'excellence de tels ou tels produits, à la supériorité de telle ou telle méthode de traitement sur la méthode concurrente ? Aussi, le public devenu sceptique avec raison, demande-t-il des actes au lieu de vaines paroles. C'est pour cela que nous engageons les personnes à venir voir le nouveau bandage dû aux patientes recherches, aux laborieuses études scientifiques et à la longue expérience pratique de l'éminent spécialiste, herniaire M. J. GLASER, qui seul a su résoudre ce problème insoluble jusq'à lui, la guérison de la hernie, la plus dangereuse de toutes les infirmités qui atteignent l'humanité. La nouvelle invention de M. J Glaser consiste en une ceinture sans ressort d'acier, plus de gêne ni de souffrances ; elle se porte jour et nuit sans fatigue, point de régime ni de traitement à suivre, porter cette ceinture c'est se guérir.

Parmi les nombreuses guérisons obtenues, voici une lettre d'un vieillard lui-même engageant les personnes atteintes de hernies de s'adresser à M. Glaser, cette lettre dit plus long qui nous ne pourrions écrire.

Monsieur Glaser,

Je viens aujourd'hui vous remercier un peu tardivement et vous dire que je suis guéri de la hernie pour laquelle vous m'avez traité, il y a dejà quelques années. Je ne porte plus de bandage et je n'ai rien ressenti depuis plus de deux ans. Aussi j'engage les personnes atteintes de cette infirmité à s'adresser à vous et je vous autorise à publier ma lettre, dans l'intérêt de ceux qui souffrent de cette maladie.

Signé : François ROBERT,

adjoint au maire à Villers sur-Saulnot p. Héricourt (Haute-Saône) le 14 Mars 1901

M. Robert est âgé de 75 ans.

Nous faisons remarquer à nos lecteurs que l'honorable M. Robert autorise la publication de sa lettre et ce dans l'intérêt de ceux qui souffrent c'est un noble but de ce vieillard c'est pour la vérité, pour l'humanité. Aussi engageons-nous vivement les personnes atteintes de hernie de consulter M. Glaser en toute confiance à :

Manosque le 3 décembre, hôtel Pascal; à Digne, le samedi 6 hôtel du Commerce à Sisteron le 7, hôtel Vassail.

Demander le traité de la hernie gratis à M. J. Glaser à Héricourt (Haute-Saône).

ÉTUDE
de Me Gaston BEINET, Avocat-Avoué
à Sisteron (Basses-Alpes)

VENTE
PAR FOLLE ENCHÈRE

Il sera procédé le *Mercredi 17 Décembre 1902* à Deux heures du soir à l'audience des criées du Tribunal civil de Sisteron, au palais de justice à Sisteron, à la vente par folle enchère des immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire de la commune de Vilhosc, canton de Sisteron, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes).

En vertu; d'une clause du jugement d'ajudication ci-aprés énoncée et faute par le sieur Hilaire Delaye propriétaire domicilié et demeurant à Vilhosc, d'avoir payé le bordereau de collocation délivré aux consorts Silvestre, le dit bordereau signifié à M. Delaye avec commandement par exploit de Bertrand huissier à Sisteron, du 24 octobre 1902, enregistré.

2° de l'article 733 du Code de procédure civile.

Immeubles sis à Vilhosc

LOT UNIQUE

DOMAINE connu sous le nom de *Prieuré*, composé de maison de maître et de maison de ferme, avec bâtiment d'exploitation, prés, labours, jardin, vignes, bois, oseraie et vague, aux quartiers des Routes, du Château, de la Grande Pièce, Ribière, d'une contenance approximative de 18 hectares, 90 ares, 67 centiares, porté sous les numéros 79, 80, 82, 83, 85, 86, 67, 194, 195, 196, 199, 358 à 363, 200, 202, 185 p, 186 p, 187 p, 201, 71, 72 192, 193, 81 p, 84 p, 198 p, 197, 185 p, 186 p, 187 p, de la section C, confrontant dans son ensemble du levant, la route et le vallon, du midi, et du couchant divers propriétaires.

Dans ce lot est compris la plus grande partie des lots de la Cour en nature de jardin.

Mise à prix : Cinq mille francs, ci . . . . . 5000 fr.

Ces propriétés ou immeubles avaient été adjugés au sieur Hilaire Delaye, par jugement du tribunal civil de Sisteron du vingt un novembre mil neuf cent, moyennant le prix principal de quinze mille francs, outre les charges.

La vente avait été poursuivie à la requête de M. Louis BRIGNAUDY, propriétaire à Mison.

La revente est aujourd'hui poursuivie à la requête de : 1° M. Louis SILVESTRE, propriétaire ; 2° de M Charles SILVESTRE, propriétaire, domiciliés et demeurant tous deux à Sisteron ; de Madame Charlotte-Marie-Clémentine SILVESTRE, épouse de M Joseph ARESTIN, directeur des Mines à Bois d'Asson, y domiciliés et demeurant ensemble ; 4° de Charles, Lucien, Marie SILVESTRE, receveur de l'enregistrement, et des domaines à Volonne, y domicilié et demeurant, ayant tous les susnommés Me Gaston BEINET pour avoué.

Elle aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges déposé pour parvenir à l'adjudication, au greffe du tribunal, et en outre à la charge des frais de folle enchère.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, à Sisteron, le vingt-sept novembre mil neuf cent deux.

Gaston BEINET.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Gaston BEINET, avoué à Sisteron.

Dûment Enregistré.

ETUDE
de Me Gaston BEINET
Avocat-Avoué
Sisteron (Basses-Alpes)

EXTRAIT
d'un jugement de séparation de biens

Suivant jugement rendu par défaut, par le tribunal civil de Sisteron, le vingt-cinq novembre mil neuf cent deux, la dame Flavie BONNET, épouse sans profession du sieur Frédéric BARTHELEMY, ancien meunier à l'Escale, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Sisteron du 11 juillet 1902 a été séparée de biens d'avec ledit sieur BARTHELEMY Frédéric, son mari.

Pour extrait :

Sisteron, le 27 Novembre 1902.

G. BEINET.

Tribunal de Commerce de Sisteron

Liquidation judiciaire

Les créanciers du sieur JAUME, chapelier à Sisteron, sont invités à se réunir le dix décembre 1902, à 11 heures du matin, pour la vérification de leurs créances. Ceux qui n'ont pas encore effectué la remise de leurs titres et bordereaux sont invités à les déposer dans le délai de quinzaine au greffe ou dans les mains du liquidateur.

Le Greffier du tribunal,
PEIGNON.

Aimez-vous mieux souffrir ou vous bien porter?

Mme MALLIER

JUPILLE, St-Pierre-le-Bost (Creuse), 5 mars 1902

Messieurs. Souffrant d'un commencement de gastrite et d'une maladie d'intestins, je manquais d'appétit, mes digestions étaient pénibles et m'occasionnaient des aigreurs, des renvois, même des vomissements. J'avais des coliques épouvantables que rien ne pouvait calmer. Je ressentais partout, entre les épaules, dans les côtés, de lancinantes douleurs et une fatigue générale m'accablait; l'anémie qui vous rend sujet à toutes les autres maladies consomptives, l'anémie, dis-je, m'avait prise et me terrassait. De toutes ces souffrances cependant aucune ne subsiste plus, je me porte le mieux du monde, résultat dû à l'Emulsion Scott. Mme Mallier.

Messieurs Delouche et Cie, Paris.

L'Anémie est une curieuse affection qui donne fort à faire aux médecins pour en retrouver la cause. Mais, quelle qu'en soit la cause, les symptômes en sont bien connus et Mme Mallier les décrit parfaitement. Le moyen de guérir est également familier à Mme Mallier comme à bien d'autres personnes, quoique peut-être jusqu'à ce jour il vous eût été inconnu: il suffit d'employer l'Emulsion Scott, le meilleur reconstituant de France. L'Emulsion Scott a vite raison de l'anémie, en déracine la cause inconnue, régénère le sang et les tissus, détruit tout germe de maladie et laisse seulement une santé florissante.

L'Emulsion Scott seule guérit; imitations ou substitutions ne guérissent pas. De l'Emulsion Scott on a tout imité, excepté son pouvoir de guérir. Un pêcheur portant sur son dos une grosse morue, voilà la marque de l'Emulsion Scott; pour éviter les contrefaçons *exigez donc le flacon Scott avec le pêcheur*, votre guérison est ainsi assurée. L'Emulsion Scott, qu'aiment les enfants, est parfaitement savoureuse et digestible; c'est une émulsion de la plus pure huile de foie de morue avec des hypophosphites de chaux et de soude (les meilleurs éléments constitutifs du sang, des os et des tissus). Elle est vendue dans toutes bonnes pharmacies toujours en flacons (enveloppés de papier couleur saumon), jamais en litres Pour recevoir franco un échantillon, mentionner ce journal en adressant 0 fr. 50 de timbres à Messieurs Delouche et Cie, 2, place Vendôme, Paris.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même près avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à *M. Vincent*, 8, place Victor Hugo, à Grenoble qui repondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées..

Ste Mutuelle d'Épargne en participation
Combinaisons nouvelles pour se constituer en 9 ou 14 ans un capital double, triple, pouvant être quintuplé et même décuplé par des **Lots**
Société Générale d'Épargne
Pour plus amples renseignements, s'adresser à la *Direction* : 2, Cité Trévise, à Paris. — Représentants sérieux honorables et actifs demandés partout : en France, à l'Étranger et dans les colonies.

PURIFIEZ L'AIR
en brûlant du **PAPIER d'ARMENIE**
Le meilleur Désinfectant connu.

L'emploi du **PAPIER D'ARMENIE** au point de vue de l'hygiène des habitations, est un véritable service public.
EN VENTE PARTOUT
Gros : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. *Échantillon franco.*

LESSIVE . PHÉNIX
ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
"LESSIVE PHÉNIX"

FOIN d'excellente qualité à vendre. S'adresser au bureau du journal.

La Grande Marque Française des Desserts Fins.
BISCUITS PERNOT
DIJON, PARIS, LYON, L'ISLE-s/-Sorgue, GENÈVE. *(4 Usines)*
GRANDS SUCCÈS.
Suprême Pernot
le meilleur des desserts fins.
AMANDINE de PROVENCE
DESSERT EXQUIS
SORBET
GAUFRETTE FONDANTE ACIDULÉE
PETIT BEURRE GAMIN
Le plus fin des petit-beurres.
FLEUR DES NEIGES
Gaufrette Fondante double Vanille.

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet : **40** Centimes

ANEMIE Guérison radicale en 20 JOURS par l'ELIXIR de St VINCENT de PAUL. Renseignements chez SŒURS de la CHARITÉ, 105, R. St-Dominique, Paris. GUINET, Phcien, 1, Pce Soulnier et toutes Pharmacies.

SAVON DU CONGO Se méfier des contrefaçons

Le Gérant, Aug. TURIN.

Sisteron. — Imprimerie Aug. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

A la Belle Jardinière

RENTRÉE DES CLASSES

TROUSSEAUX COMPLETS DE PENSION

Pour Jeunes Filles, Fillettes & Garçons

UN CHOIX CONSIDÉRABLE

de CHEMISES de jour et de nuit, CAMISOLES, PANTALONS blancs et couleurs, TABLIERS et SARREAUX, couleurs et noirs, SERVIETTES de toilette nid d'abeille et éponges, MOUCHOIRS, CORSETS etc.

UN GRAND ASSORTIMENT NOUVEAU

de COLLETS, JAQUETTES, VESTES, PELISSES & PLAIDS, **sont mis en vente depuis le Lundi 22 Septembre.**

A TITRE DE RECLAME

1 Lot de SERVIETTES nid d'abeille dimension 90+46

Valeur 4. 50 seront sacrifiées à 3 25

1 Lot MOUCHOIRS frou frou, avec encadrement de toutes nuances

Valeur 3 fr. sacrifiés à 2. 45

LES CONFECTIONS & NOUVEAUTÉS D'HIVER SONT ARRIVÉES

Une visite au Magasin de la Belle Jardinière s'impose aux clientes soucieuses, de leur elégance et intérêts.

6, RUE DROITE — SISTERON

LIQUIDATION

RÉELLE ET TOTALE -- TOUT VENDU A PERTE

RAYON DE MESURES

COMPLETS	valeur 50 fr.	aujourd'hui	sur mesures	à	39 f
—	— 65 fr.	—	—	à	48 f
—	— 75 fr.	—	—	à	58 f

RAYON DE CONFECTIONS

TOUT pour RIEN ; Jugez-en : Un lot de PANTALONS à 19 sous. — VESTONS tussor, valeur 4 fr. vendus 49 sous. — CHEMISES de 3 fr. pour 39 sous — COMPLETS draps 12 fr. — PARDESSUS 12 fr. — COMPLETS coutil, les plus beaux 8 fr. ordinaire 5 fr. et tout à l'avenant !

Rue Mercerie MAISON LATIL

LA PFAFF et la MÉRIDIONALE

Machines a Coudre perfectionnées

MAISON CHAURAND

Fondée en 1838. — **DIGNE** (*Basses-Alpes*)

30 MOIS DE CREDIT

Prix modérés — Escompte au comptant

UN MOIS A L'ESSAI — GARANTIES CINQ ANS SUR FACTURE

Maison de Confiance

Avant d'acheter une machine à coudre, demander le catalogue — Envoi franco

Horaire des Trains. — Service d'Hiver

De Sisteron à Marseille

Sisteron-Départ : 7 h. 39 ;	arrivée à Marseille	1 h. 12
2 h. 24 ;	—	7 h. 55
7 h. 02 ;	—	min. 01

De Marseille à Sisteron

Marseille-Départ : 4 h. 30 ;	arrivée à Sisteron	9 h. 42
9 h. 30 ;	—	3 h. 23
2 h. soir ;	—	7 h. 37

De Sisteron à Gap

Sisteron-départ : 5 h. 32 ;	Veynes 8 h.	Gap	11 h. 08
9 h. 42 ;	— 11 h. 05 —		2 h. 02
3 h. 23 ;	— 4 h. 45 —		6 h. 10
8 h. 02 ;	— 9 h. 35 —		10 h. 27

De Sisteron à Digne		De Digne à Sisteron	
7 h. 39 arriv.	9 h. 07	6 h. 58 arriv.	9 h. 42
2 h. 24	4 h.	1 h. 55	3 h. 23
7 h. 02	8 h. 18	6 h. 15	7 h. 37

De Sisteron à Grenoble

9 h. 42 arriv.	2 h. 45	8 h. 37	2 h. 24
3 h. 23 —	8 h. 32	1 h. 23	7 h. 02

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les *Impressions Lithographiques*

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

CIRCULAIRES

Têtes de Lettres

BROCHURES

Lettres de Mariage

DE NAISSANCE

et de Décès

PRIX-COURANT

ENVELOPPES

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

FACTURES

Livres à Souche

REGISTRES

Labeurs

PROSPECTUS

MANDATS

Etiquettes en Couleurs

VARIÉES

IMPRIMÉS DE COMMERCE, POUR MAIRIES ET ADMINISTRATIONS

ATELIER DE PEINTURE ET DECORATION

ASSORTIMENT de PAPIERS PEINTS

L. BORRELY, Peintre

Ancienne Maison SARTORI, rue Saunerie

Vitrerie, Encadrements, Peintures préparées de toutes nuances

Articles pour Maçons tel que pinceaux, coles et ocres etc... etc..

Papiers vitraux ---- Vernis pour les parquets

Grand choix de Couronnes Mortuaires en perles et en Métal à des prix très modérés

On envoie les échantillons de papiers peints à domicile

PRIME GRATUITE

Les Abonnés anciens et nouveaux du Journal

LA RENTE

reçoivent Gratuitement en prime

Un ouvrage contenant plus de 250.000 numéros de Titres sortis aux anciens Tirages, avec ou sans lots, et non remboursés.

La RENTE publie : Revue de la Bourse, du Marché en Banque, des Assurances. — Comptes rendus d'Assemblées. — Rapports des Cies. — Cours de toutes les Valeurs. — Cours de Bruxelles, Lyon, Marseille, Lille, etc. — Echelle des Revenus. — Bilans des Sociétés. Avis de paiement des Coupons. — Convocations d'Assemblées. — Recettes du Sucre, des Cies de Gaz, d'Electricité, des Omnibus, Voitures, Tramways, Chemins de fer, Cours des Changes, tous les titres français et étrangers. — Un An 16 fr. — 5, Rue Drouot, PARIS

L'ART de GAGNER de l'ARGENT à la BOURSE

25 Ans de Succès. — Indispensable aux personnes qui désirent spéculer. a valu à l'auteur les félicitations des financiers les plus distingués. *Envoi gratis :* **GAILLARD, 4, Rue de la Bourse, 4, Paris**

CRÉDIT AGRICOLE

Engrais Chimiques Animalisés (tous dosages)

Machines Agricoles et industrielles de toute provenance

VENDUES A L'ESSAI ET GARANTIES

PIÈCES DE RECHANGES

S'ADRESSER A M. A. REYNIER

SISTERON GRANDES^te ANNE

Et pour renseignement à M. Feraud. Ferblantier à Sisteron.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON